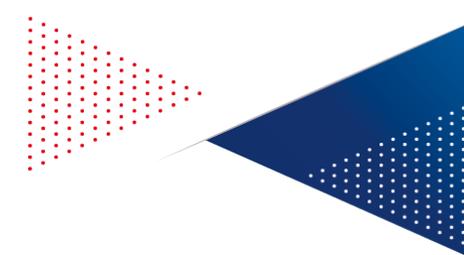


COMMISSION FEDERALE DE L'ARBITRAGE FFE3 2023-2024



	Nom Prénom Arbitre	Affectation
Par ordre alphabétique	CHIGNARD MORGANE	FFE2
	COSTE LISA	FFE2
	DAS NEVES JOANA	FFE2
	DEMONCAY MATHILDE	FFE2
	LE BLANC CAMILLE	FFE2
Par ordre alphabétique	AGGOUNE CYDELLE	FFE3
	BOUCHARD AMANDINE	FFE3
	BOUCHAUD LAURA	FFE3
	DE ALMEIDA MARINA	FFE3
	GILLOUX MARIE	FFE3
	GUILLAUME ANAIS	FFE3
	GUIOSE THAÏS	FFE3
	HARROUCH LOUBNA	FFE3
	LAREDJ LAMIA	FFE3
	LEMPEREURL LUCIE	FFE3
	ORDONEZ GOMEZ OCÉANE	FFE3
	PERRET LAUREN	FFE3
	PRIGNON MARIE	FFE3
	SALEMME MARION	FFE3
	TEIXEIRA MILA	FFE3
Par ordre alphabétique	GROUFFIER ALEXIA	Ligue
	HOORNAERT PRISCILLIA	Ligue

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.